



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°A2024_SG011

DIGOIN - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - FERMETURE TEMPORAIRE

Le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Considérant les épisodes de fortes précipitations qui ont touché la Saône-et-Loire et ont conduit le classement du département en vigilance rouge,

Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage de Digoin a été inondée,

Considérant que l'occupation de l'aire est devenue impossible,

Considérant la nécessité de fermer cette aire pendant l'épisode de crue, de décrue et de prévoir la réalisation de travaux et d'opérations de nettoyage en conséquence,

ARRETE

Article 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage, située à Digoin, est fermée temporairement jusqu'au 05 mai 2024 inclus compte tenu de l'épisode de crue qui touche actuellement le département de Saône-et-Loire.

Article 2 : Pendant la période de fermeture, les personnes souhaitant séjourner sur l'aire ont la possibilité de s'installer, en fonction des disponibilités, sur les autres aires d'accueil situées à proximité.

Article 3 : Durant la fermeture, seules les personnes ou sociétés habilitées par la Communauté de Communes pourront pénétrer sur l'aire d'accueil.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché à l'entrée de l'aire d'accueil située à Digoin. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5 : Le Président de la Communauté de communes, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Grand Charolais.

Fait à Paray Le Monial, le
8 avril 2024



Mis en ligne le :

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais